

Envoyé en préfecture le 30/11/2021 Reçu en préfecture le 30/11/2021

Affiché le

ID: 064-200039204-20211129-BECCLO_2021_352-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf novembre à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

Etaient présents: Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Philippe ARRIAU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Régis CASSAROUMÉ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Gérard DUCOS, Nadia GRAMMONTIN, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian LÉCHIT, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS.

Etaient absents ou excusés: MM. Michel DUPUY, Emmanuel HANON, Didier REY.

OBJET: OCTROI D'INDEMNITES DE STAGE

Par délibération du 28 juin 2021 reçue en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 1^{er} juillet, le Conseil, unanime, a décidé d'accorder des indemnités aux étudiants effectuant un stage au sein de la communauté de communes de Lacq-Orthez, indemnités limitées à 750 € par mois.

Les intéressés doivent remplir les deux conditions suivantes :

- être détenteurs d'un diplôme universitaire de niveau BAC + 2,
- accomplir un stage d'une durée minimale de deux mois.

Ces indemnités, qui ne peuvent constituer un droit ouvert à chaque étudiant admis en stage, sont accordées en contrepartie du degré d'intérêt et d'utilité des prestations fournies par le stagiaire dans le cadre de son rapport ou mémoire de stage.

Sans remettre en cause l'évaluation de fin de stage, il est désormais versé une avance de 590€ mensuel à chaque stagiaire qui vient en soustraction de la gratification finale.

Le bureau a reçu délégation pour appliquer au cas par cas cette décision.

Au vu du dossier qui lui est soumis et après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité de ses membres, **décide d'allouer** :

 Une indemnité de 1 500 € à Mme BARUCQ Margot étudiante en Master 2 Droit et Contentieux des Contrats Publics, à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, pour un stage intitulé « Aide à la gestion des Marchés Publics » effectué au sein du service Marchés publics/juridiques, pendant 2 mois étant précisé qu'une somme de 1 180 € lui a déjà été versée.

> Pour extrait certifié conforme// le Président de la communauté de communes,

> > MOUP

Patrice LAURENT